

Enregistré en Préfecture le :  
11/05/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

**DÉCISION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° DCCAS2023/5**

**DATE DE PUBLICATION : 11 mai 2023**

**OBJET : Convention de partenariat entre le CCAS et Avhestia relative à la location de l'appartement témoin de la Maison de l'Autonomie et d'une salle de réunion, pour une formation professionnelle continue.**

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Rueil-Malmaison,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 2020/20 portant délégation de pouvoirs à Madame Blandine CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que dans le cadre de formations, la Maison de l'Autonomie peut louer l'appartement témoin pour effectuer des mises en situation pratique et une salle de réunion pour les besoins de la formation,

Considérant que la société AVHESTIA organise des formations dans lesquelles des mises en situation sont nécessaires, a contacté la Maison de l'Autonomie pour louer l'appartement témoin et une salle de réunion, pour une formation qui se déroulera de mai à juin :

- Le 11, 23, 26 mai, 19 juin, 4 et 10 juillet de 13h30 à 17h00
- Le 5, 12 juin et 3 juillet de 9h00 à 17h00

Considérant que cette société accepte les modalités financières de la location de ses locaux,

DÉCIDE, de conventionner avec AVHESTIA, domiciliée 40, rue Victorien Sardou, 92500 Rueil-Malmaison,

ADOpte, les termes du contrat à intervenir à cet effet avec la société AVHESTIA,

PREND ACTE et AUTORISE la location de l'appartement témoin et la salle de réunion à la signature de la convention,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à RUEIL-MALMAISON, le 5 mai 2023

Enregistré en Préfecture le :  
11/05/2023

**BLANDINE CHANCERELLE**



**Adjointe au Maire déléguée aux Affaires  
Sociales, Familiales et aux Seniors  
Vice-Présidente du C. C. A. S.**